

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 28 juin 2021

CCPC/2021179-008

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE(procuration à M. BATAILLE), Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT (procuration à M. BAUDET), Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU, Jean-Dominique LAPORTE , Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à M. BATAILLE) , Philippe PETITQUEUX, Serge POLATO, Michel POUDADE (procuration à M. LACUBE), Stéphanie PRUDENTOS, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : 22 JUIN 2021

Secrétaire de séance : Michel GARCIA

Objet : Tarifs et Règlement La Roue Gourmande

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes organise pour la première année la randonnée gourmande à vélo ou à VTT « La Roue Gourmande ». Cette randonnée aura lieu le vendredi 9 juillet 2021 au départ de Bolquère-Pyrénées 2000 et de Mont-Louis.

Le Président explique qu'il y aura quatre parcours : trois parcours VTT de niveaux différents et un parcours cyclo touristique. Tous les parcours comporteront des points de dégustation de produits locaux. Une collation déjeuner sera proposée aux points de départ et un goûter sera offert à l'arrivée. Deux options sont proposées aux participants : la randonnée libre ou la randonnée encadrée par un moniteur avec location de vélo.

Le Président propose les tarifs suivants :

- Randonnée libre enfant (de 10 à 16 ans) : 7€
- Randonnée libre adulte (17 ans et plus) : 15€
- Randonnée encadrée (tout âge) : 60€

Ainsi que le règlement proposé en annexe.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver les prix proposés ci-dessus ;**
- **De valider le règlement**
- **D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 28 juin 2021

Envoyé le 30-06-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 30-06-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président





REGLEMENT

1. Thème de la manifestation :

Randonnée VTT et Cyclo touristique avec dégustation de produits locaux.

2. Description :

La Roue Gourmande offre la possibilité à un large public d'effectuer une randonnée VTT de 8, 25 ou 28,5km ou Cyclo touristique de 28km à travers le territoire de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes en passant par des points de dégustation de produits locaux. Outre ces points de dégustation, une collation est proposée sur les points de départs et un goûter est offert à l'arrivée. Les départs se feront entre 9h et 10h le vendredi 9 juillet 2021.

Types de randonnées proposés :

- Roue Gourmande libre (sans accompagnateur)
- Roue Gourmande encadrée (avec accompagnateur et location de vélo)

3. Tarifs et horaires de départ :

- Roue Gourmande libre (sans accompagnateur) : 7€ / enfant (de 10 à 16 ans)
- Roue Gourmande libre (sans accompagnateur) : 15€ / adulte (à partir de 17 ans)
- Roue Gourmande encadrée (avec accompagnateur et location de vélo) : 60€ (tout âge)

4. Organisateur :

Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, Col de la Quillane, 66210 LA LLAGONNE

Tél : 04 68 04 49 86

Mail : contact@pyrenees-catalanes.com

5. Participation :

La participation se fait uniquement sur inscription. L'inscription est validée à réception du bulletin accompagné du règlement qui se fera uniquement en espèce ou par chèque (à l'ordre du Trésor Public). Le nombre maximum de participants est fixé à 150 personnes. L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions avant la date limite, dès ce nombre atteint. L'âge minimum requis pour pouvoir s'inscrire est de 10 ans. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

6. Equipement :

Prévoir des équipements adaptés à la pratique du VTT ou du cyclotourisme. Le port du casque est obligatoire.

7. Conditions d'annulation :

La manifestation aura lieu par tous les temps. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques très difficiles ne permettant pas, pour des raisons de sécurité, son maintien. Si, pour ces raisons extrêmes, l'organisateur se retrouve dans l'obligation d'annuler la manifestation, tous les participants seront remboursés sur restitution de la contremarque attestant leur inscription et le paiement. En cas de non-participation, le montant de l'inscription sera acquis à l'organisateur.

8. Responsabilité :

L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Il décline toute responsabilité en cas de vol, maladie, défaut d'un participant, accident ou perte durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

9. Sécurité :

Les participants devront respecter les lieux et suivre le balisage.

10. Droit à l'image :

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.